

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **MERCREDI 28 SEPTEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 22 septembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, PLANQUELLE Rachel, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

- M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
- M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
- M. HERMANT Alexandre a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.

Secrétaire de séance : M. BOULET Michel

Fin de la séance : 20h40

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20220928-2022-09-5-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1er - DE FIXER les tarifs suivants dans le cadre de l'organisation du Marché de Noël :

- Forfait location chalet extérieur : 120,00 € TTC
- Forfait location stand 2 m x 2 m Halle au Beurre : 150,00 € TTC
- Forfait location stand 4 m x 2 m Halle au Beurre : 300,00 € TTC

ARTICLE 2 - DE VALIDER le règlement intérieur CI-ANNEXÉ ;

ARTICLE 3 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude **DISSAUX**
Maire
PAS DE CALAIS

